



Le 19 novembre 2021

Objet :
Participation aux groupes de travail de l'élaboration du Projet d'établissement

Madame, Monsieur,

L'article L.311-8 du CASF stipule que « pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. [...] Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans. Le PE-PS est donc un outil qui garantit les droits des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.

L'élaboration d'un PE-PS est basée sur la participation de l'ensemble des parties prenantes :

- les professionnels ;
- les usagers et/ou leurs représentants légaux

La participation des usagers et/ou de leurs représentants légaux permet de mettre en avant leurs besoins et les attentes, et de contribuer à mieux définir les modalités des interventions et des accompagnements proposés.

La Résidence organise des groupes de travail qui auront lieu aux dates suivantes :

- ♥ L'admission et l'accueil du résident : 30 novembre 2021 à 14h
- ♥ L'hôtellerie : 1^{er} décembre 2021 à 14h
- ♥ La Restauration : 1^{er} décembre 2021 à 15h30
- ♥ Les Projets personnalisés : 2 décembre 2021 à 15h30
- ♥ Les Activités adaptées : 30 novembre 2021 à 15h

La durée de chaque groupe de travail sera d'environ 1h00. Si vous êtes intéressé, vous pouvez indiquer au personnel de l'accueil votre présence.

Nous vous remercions par avance de votre participation

Brigitte NAVARRETE
Directrice